Syndicat Amcor Flexibles Capsules
rue Paul Sabatier 71100 Chalon sur Saône
Adresse de notre blog CGT
http://www.cgtamcor.canalblog.com

Déclaration du syndicat CGT d'Amcor Flexibles Capsules Chalon sur Saône, à la réunion des négociations salariales du 5 février 2014 à Paris.

Paris, le 5 février 2014

Lors de la première réunion des négociations annuelles obligatoires du mois de décembre 2013, nous vous avons remis la liste de nos revendications. Celle-ci a été élaborée dans le respect des thèmes prévus par le code du travail, en y joignant l'ensemble des points que nous jugeons indispensables afin d'enrayer la dégradation des conditions de travail des salariés de notre activité.

En effet, depuis l'intégration de notre société au sein du groupe Amcor, les méthodes employées par le groupe, pour améliorer ses résultats à tout prix, ont eu des conséquences désastreuses pour les salariés.

Ainsi, pour augmenter vos marges et satisfaire vos actionnaires, vous n'avez pas hésité à maintenir notre établissement de Chalon sur Saône en sous-effectif, malgré une charge de travail soutenue et la moyenne d'âge élevée de votre personnel. Et cela, quelque en soient les conséquences pour sa santé.

Pire encore, en faisant le choix de ne pas réaliser les investissements nécessaires à notre développement, ainsi qu'à l'entretien de nos machines, vous faites prendre à tous de gros risques pour la pérennité de notre activité et l'avenir de nos emplois. Cette politique à court terme confirme, à nos yeux, que pour Amcor seuls les résultats financiers ont de l'importance.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les négociations, qui se sont déroulées à Paris sur les thèmes de la pénibilité au travail et des contrats de génération, ont abouti à des projets d'accords qu'aucune organisation syndicale n'a

voulu parapher. Nous avions pourtant là, l'opportunité d'adopter des mesures permettant d'améliorer efficacement nos conditions de travail. Lors de ces négociations, notre organisation syndicale vous a fait un certain nombre de propositions pour aller dans ce sens. Il est malheureusement évident qu'en ce qui vous concerne, vous n'avez jamais eu, ni l'intention, ni la volonté de négocier sérieusement ces sujets pourtant essentiels au bien-être de vos salariés.

Mais la CGT ne peut accepter ce manque de considération envers votre personnel. Les résultats économiques de notre activité ne doivent pas être réalisés au détriment de sa santé.

Nous vous demandons, qu'au-delà des mesures salariales, les négociations annuelles obligatoires de cette année permettent d'aborder l'ensemble des thèmes concernant l'organisation du travail, les dérives de nos compteurs horaires, la pénibilité au travail et l'aménagement des fins de carrières des salariés les plus âgés de notre site de production.

Cela fait trop longtemps que nous alertons notre Direction d'établissement sur ces questions, et que celle-ci ignore sciemment nos demandes en refusant d'admettre l'urgence de la situation. Mais refuser de faire face à ses responsabilités ne suffira pas à faire disparaitre les problèmes.

Il est essentiel que les préoccupations des salariés de Chalon-sur-Saône soient entendues et prises enfin au sérieux. Nous vous demandons donc de vous engager à ouvrir des discussions sur l'ensemble de leurs demandes.

Nous exigeons que les questions liées aux effectifs, à la pénibilité au travail, à l'aménagement des fins de carrières et à l'annualisation du temps de travail de notre établissement puissent êtres examinées le plus rapidement possible.

Si tel n'était pas le cas, nous saurons prendre nos responsabilités. Nous sommes déterminés à faire le nécessaire pour défendre les intérêts des salariés de notre établissement, quels qu'en soient les moyens pour y parvenir.